


 **Durée** : une demi-journée (3h30)


 **Dates & lieux** : consultez notre site web


 **Public visé** :

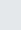
- Responsable et agent techniques des EHPAD, des établissements de santé, des stations thermales, des stations vitivinicoles, des campings
- Plombiers
- Chauffagistes

**Nombre de stagiaires** : 5 minimums

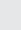
 **Aucun pré requis nécessaire**

 Recherche de l'adéquation des besoins du stagiaire/formation

 Un questionnaire est envoyé au stagiaire avant la formation pour connaître ses besoins et ses spécificités


 **Évaluations des connaissances acquises** :

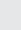
- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

 **Validation de la formation** : Remise d'une attestation de formation

**Méthodes et moyens pédagogiques** :

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et des vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation « clients »
- Échanges dynamiques entre participants et le formateur

 **Intervenants** : Experts et formateurs consultants métiers

 **Accessibilité** : La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation. Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mis à disposition



## Objectifs

- Informer le professionnel sur ses obligations réglementaires relatives à la qualité de l'eau chaude sanitaire fournie
- Sensibiliser au risque légionelles et biofilms
- Former à la réalisation des prélèvements d'échantillons en vue d'analyses légionelles

## CONTENU

### 1. Réglementation en vigueur sur les légionelles dans les eaux chaudes sanitaires

### 2. Risques, conséquences et gestion de la présence de légionelles

- La présence de légionelles et les conséquences sur la santé
- Les biofilms : définition, rôle dans la difficulté, l'éradication des légionelles

### 3. La réalisation des analyses suivant la norme NFT 90-431 de novembre 2017

### 4. La réalisation des prélèvements


- Définition de la stratégie d'échantillonnage
- Matériel nécessaire
- Présentation de l'instruction de prélèvement en vigueur au laboratoire

### 5. Base documentaire

- Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- Circulaire N° DGS/EA4/2010/ 448 du 21 décembre 2010 relative aux missions des agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- Circulaire N° DGS/ SD7A/SD5C-DHOS/E4 n° 2002/243 du 22 avril 2002 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé
- Norme FD T 90-552, FD T 90-520

### Tarifs

- **Tarifs public et financement OPCO / Pôle Emploi**
  - coût inter
  - coût intra : sur demande de devis

 Tarifs nets exonérés de TVA (exonération de TVA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)